



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle  
-----

Evry, le 7 novembre 2012

---

**Note aux rédactions**

**ROUTE NATIONALE 20**

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES POIDS LOURDS**

---

La route nationale 20 est un axe structurant du département de l'Essonne, classée route à grande circulation. Elle assure la continuité d'un itinéraire à fort trafic. Le nombre des véhicules est supérieur à 50 000 par jour dont 5% en moyenne de poids lourds au nord de la francilienne.

Suite aux accidents impliquant des poids lourds, M. le Préfet de l'Essonne, les élus du Conseil Général et des communes touchées par ces événements récents, ont pris conjointement des mesures pour améliorer la sécurité des usagers et celle des riverains.

Un renforcement des contrôles est mené par les forces de l'ordre afin de maintenir un rythme soutenu d'opérations de contrôle-sanction sur le respect des limitations de vitesse et également sur l'interdiction faite aux poids lourds de plus de 3,5t de circuler sur la portion de la RN20 située au nord de la Francilienne, hormis les véhicules en desserte locale ou les transports exceptionnels de gabarit important.

Un arrêté préfectoral interdit désormais le dépassement sur le tronçon de la RN 20 située au nord de la RN 104 jusqu'à la limite nord du département, dans les 2 sens de circulation.

Dans la partie sud, où le nombre des poids lourds représente jusqu'à 30% du trafic, une mesure d'interdiction générale de dépasser n'a pas été retenue ; elle conduirait à créer un "mur" de poids lourds sur la voie de droite, rendant dangereuses les entrées et les sorties de bretelles.

Le Conseil général, en charge de la gestion de la RN20, poursuit le renforcement de la signalisation vitesse et la refonte de la signalisation poids lourds afin de rendre la réglementation encore plus visible par les usagers.

**Contacts presse Préfecture :**

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle:

☐ 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr)

- Marie-José DACHÉ, Adjointe au Chef du Bureau de la communication interministérielle :

. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [marie-jose.dache@essonne.gouv.fr](mailto:marie-jose.dache@essonne.gouv.fr)